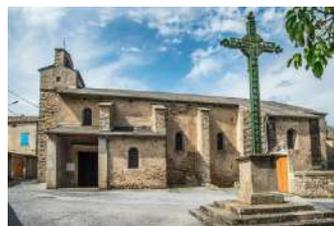


# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
THORÉ MONTAGNE NOIRE (CCTMN)



**2017** a été pour la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré une année de changements importants, liés à l'application de certaines dispositions de la loi NOTRe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La première de ces évolutions a été l'extension de notre périmètre à deux nouvelles communes, celles du Rialet et du Vintrou, afin de passer au-dessus du nouveau seuil minimal de 5 000 habitants pour notre intercommunalité.

De plus, les réformes successives ont donné à notre structure de plus en plus de compétences, et ainsi un rôle croissant à jouer pour la vie de notre territoire. La compétence économique et le transfert des zones d'activités économiques, ainsi que la promotion du tourisme et la création des offices de tourisme font dorénavant partie des compétences obligatoires transférées aux intercommunalités. La Communauté de communes a poursuivi ses missions au service de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'habitat et des services à la personne, tout en prenant en main ces nouvelles missions. Afin d'acter ces évolutions, notre collectivité a pris le nom « Thoré Montagne Noire » au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

C'est dans ce contexte que j'essaie depuis mon élection à la présidence de l'intercommunalité le 3 mai 2017 suite à la démission de M. Philippe Barthès, de rassembler autour d'un projet de territoire, au-delà des clivages.



En parcourant les pages suivantes, vous aurez un aperçu du travail et des projets de notre collectivité, projets qui sont souvent co-construits avec l'aide des structures avoisinantes : Pôle d'équilibre territorial et rural des Hautes terres d'Oc ; Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Département du Tarn, services de l'Etat, etc.

Je tiens à remercier les élus intercommunaux pour leur confiance, je remercie également les salariés de notre structure pour leur investissement au quotidien.

**Michel Castan**

Président de la Communauté de communes

## **PARTIE I : Carte d'identité**

- I.** Deux nouvelles communes dans la CCTMN
- II.** Le fonctionnement
- III.** Les statuts et les compétences
- IV.** Les moyens et ressources

## **PARTIE II : Les projets et actions en 2017**

- I.** Aménagement de l'espace
  - 1. L'urbanisme
  - 2. L'amélioration de l'habitat
  
- II.** Développement économique
  - 1. L'élaboration d'une Stratégie de développement économique
  - 2. Le transfert de la compétence économique et des ZAE
  - 3. Les aides économiques
  - 4. Marché des producteurs
  
- III.** Tourisme et communication
  - 1. L'office de tourisme
  - 2. Mise en valeur du GRP de Pays
  - 3. L'été en Vallée du Thoré
  - 4. Nos actions de communication
  
- IV.** Action sociale
  - 1. La petite enfance
  - 2. Maisons de santé
  - 3. Le numérique
  
- V.** Environnement et développement durable
  - 1. La gestion des déchets
  - 2. Le SPANC
  - 3. La gestion de l'eau
  - 4. Consommation énergie et développement durable
  - 5. La CCTMN, territoire à énergie positive
  - 6. Comprendre la trame verte et bleue (TVB)

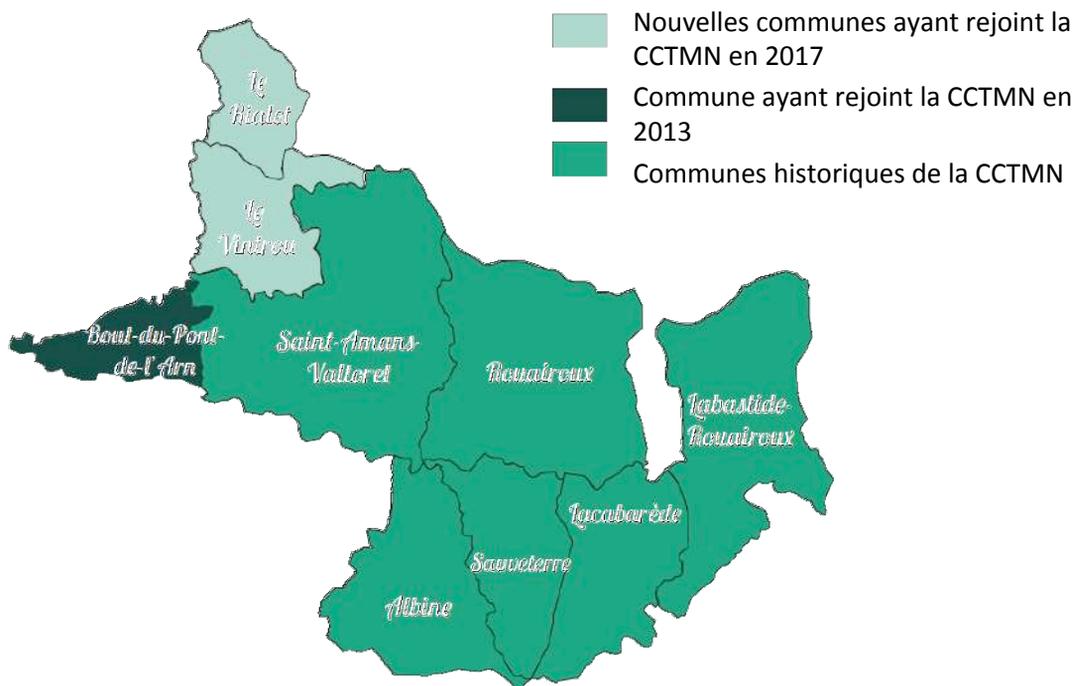
PARTIE I :

CARTE D'IDENTITÉ

# 1. DEUX NOUVELLES COMMUNES DANS LA CCTMN

Afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui impose un seuil minimal de 5 000 habitants aux Communautés de communes rurales et de montagne, deux communes ont rejoint la CCTMN au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Le Rialet et Le Vintrou, portant ainsi à 5 082 le nombre d'habitants de la Communauté.

Cette évolution permet à la Communauté de perdurer, tout en répondant aux attentes du Schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par la préfecture du Tarn en 2016.



## 2. LE FONCTIONNEMENT

### UN NOUVEAU PRÉSIDENT

Suite à la démission de M. Philippe Barthès en avril 2017, de nouvelles élections ont eu lieu le 3 mai 2017.

**M. Michel Castan, maire de la commune du Rialet a été élu président de la Communauté de communes.**

Ont été élus vice-présidents :

- 1<sup>er</sup> vice-président : M. Daniel Peigné, Maire de Saint Amans Valtoret
- 2<sup>e</sup> vice-président : M. Serge Lafon, Maire de Labastide-Rouairoux
- 3<sup>e</sup> vice-président : M. Jean-Luc Farenc, Conseiller municipal de Lacabarède
- 4<sup>e</sup> vice-président : M. Bernard Prat, Maire du Bout du Pont de l'Arn
- 5<sup>e</sup> vice-président : Mme Danièle Escudier, maire de Rouairoux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 :  
**9 communes**

*Albine*  
*Bout-du-Pont-de-l'Arn*  
*Lacabarède*  
*Labastide-Rouairoux*  
*Le Rialet*  
*Le Vintrou*  
*Rouairoux*  
*Saint-Amans-Valtoret*  
*Sauveterre*

**5082 habitants**



## LES INSTANCES

Le **Conseil communautaire** est composé de 26 délégués communautaires :

### ALBINE

Philippe BARTHES  
Guy CATHALA  
Stéphanie BENOIT



### LACABARÈDE

Joel CABROL  
Jean-Luc FARENC



### LE VINTROU

Gérard CAUQUIL  
Régine BENOIT  
(suppléante)



### LE RIALET

Michel CASTAN  
Jacques BIAU  
(suppléant)



### BOUT DU PONT DE L'ARN

Bernard PRAT  
Isabelle CALAS  
Michèle VIDAL  
Florent GUTKIN



Christian MATEOS  
Catherine BARAILLE

### SAINT-AMANS-VALTORET

Daniel PEIGNÉ  
Michel BOURDEL  
Maria GERS  
Serge CAMBOU



### LABASTIDE-ROUAIROUX

Serge LAFON  
Michèle VINCENT  
Claude CORBAZ  
Jean Luc PISTRE  
Ghislaine COLIN  
Elise MANZONI



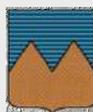
### SAUVETERRE

Monique RIBOT  
Jacques ASSEMA  
(suppléant)



### ROUAIROUX

Danièle ESCUDIER  
Alain AMALRIC



Les **Commissions thématiques** sont présidées par :

- La commission vie économique : M. Bernard Prat
- La commission politique globale : M. Michel Castan
- La commission urbanisme : M. Jean-Luc Farenc
- La commission services : Mme Danièle Escudier
- La commission développement durable : M. Serge Lafon

Le **Bureau** réunit les maires des 9 communes et les vice-présidents.

## 3. LES STATUTS ET LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes assure des services à la place des communes, dans des domaines définis et limités qu'on appelle des compétences. Ses actions doivent avoir un intérêt pour toutes les communes.

Pour se mettre en conformité avec la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), la Communauté de communes a adopté de nouveaux statuts, approuvés par arrêté préfectoral le 27 décembre 2016. La loi NOTRe modifie en effet considérablement les compétences dévolues aux intercommunalités. Ainsi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE), la promotion du tourisme et la création d'offices de tourisme font partie des compétences obligatoires transférées aux intercommunalités. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sera également transférée, et en 2020, les compétences eau et assainissement.

*Retrouvez la liste des compétences de la CCTMN en annexe.*

## ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS LA CCTMN ADHERE

- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc (*par convention*)
- Réseau des écoles - syndicat intercommunal à vocation unique
- Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout – SMBA (GEMAPI)
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Tarn
- Trifyl - établissement public départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés
- Parc naturel régional du Haut Languedoc

La CCTMN assume ses compétences seule ou bien dans le cadre d'organismes regroupant d'autres communes ou intercommunalités.

## 4. LES MOYENS ET RESSOURCES

### LES RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2017, les services administratifs et techniques sont composés de 7 personnes dont 5 titulaires de la fonction publique et 2 contractuels :

- Directrice : Laure Marbot
- Secrétaire - comptable : Véronique Fortanier
- Chargé de mission Environnement : Robin Paya
- Chauffeur-rippeurs : Fabrice Bideault et Christian Cebé
- Agents polyvalents : Pedro Afonso Bizarra et Stéphane Perrin.



Le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission Tourisme et communication est prévu pour janvier 2018.

### LE BUDGET

En 2017, le compte administratif retraçant l'exécution du budget de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire affiche un résultat de clôture de **80 790 euros**.

	Investissements	Fonctionnement
Dépenses	808 117,81 €	1 398 258,14 €
Recettes	821 095,54 €	1 222 019,77 €
Résultat de l'exercice 2017	12 977,73 €	-176 238,37 €
Résultat reporté N-1	268 758,49 €	257 028,26 €
Reste à réaliser 2017	-143 722,77 €	
Résultat de clôture	138 014,45 €	80 789,89 €

Les recettes réelles de la Communauté de communes s'élèvent à 2 043 115 euros. Elles se répartissent à 60% pour le fonctionnement et à 40 % pour les investissements.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les ressources de la collectivité reposent essentiellement sur :

- les contributions directes (impôts et taxes) qui représentent 77% des recettes totales). Il est à noter que les taux des contributions directes **n'ont pas évolué depuis 2011** ;
- la Dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, en forte baisse ;
- et les subventions et participations des partenaires (Région, Département, Union européenne, Caf...).

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées principalement des charges à caractère général, de gestion courante (contrats de prestation de service, d'entretien ou de réparation, fluides, énergie...) et des frais de personnel (6,5 équivalents temps plein (ETP) en 2017).

## LES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taxe d'habitation	3.66 %
Taxe foncière (bâti)	2.31 %
Taxe foncière (non bâti)	7.17 %
Cotisation foncière des entreprises	3.23 %
Fiscalité professionnelle de zone	25 %
Fiscalité professionnelle éolienne	30.85 %

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été fixé comme indiqué ci-dessous. Pour rappel, depuis l'intégration du Bout du Pont de l'Arn en 2013, les taux sont lissés progressivement jusqu'en 2022 afin de parvenir à un taux unique pour toutes les communes.

Communes	Taux *lissage progressif des taux depuis l'intégration de la commune du Bout du Pont de l'Arn en 2013
Communes fondatrices	10,67 %
Bout du Pont de l'Arn	7,52 %

PARTIE II :

LES PROJETS ET  
ACTIONS EN 2017

# I. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

## 1. L'URBANISME

### LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Fin 2014, la Communauté de communes a engagé l'élaboration de son Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui remplacera le document d'urbanisme de chaque commune.

La première phase, achevée en 2016, a consisté à élaborer un diagnostic du territoire. Suite à l'extension du périmètre de la CCTMN aux communes du Rialet et du Vintrou, il a été décidé d'élargir la démarche à l'ensemble du territoire. Le diagnostic a donc été complété pour intégrer ces deux nouvelles communes.

La seconde phase, finalisée en octobre 2017, a été celle de la rédaction d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document politique exprime le projet de la collectivité locale à moyen et long terme : les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, d'habitat, de transports, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

De nombreuses manifestations ont permis tout au long de l'année à la population de s'informer et de participer aux débats : réunions publiques, exposition itinérante, ateliers citoyens, sorties nature, conférences, etc.

Retrouvez le PADD en ligne : [www.cc-thoremontagnenoire.fr](http://www.cc-thoremontagnenoire.fr)

### Et après ?

Le « dossier du PLUI » sera élaboré en 2018-2019. Constitué du plan de zonage et du règlement, c'est un document écrit et cartographique qui fixera les conditions générales d'utilisation des sols.

Une enquête publique permettra aux citoyens de prendre connaissance du dossier et de consigner leurs observations, propositions et contrepropositions.

### LE PLUI, À QUOI ÇA SERT ?

C'est un document opérationnel qui permet de créer une vision commune à l'échelle de l'intercommunalité pour un projet d'avenir partagé entre tous. Il vient harmoniser les politiques communales aujourd'hui à l'œuvre. Il apporte des outils permettant de répondre aux enjeux actuels du territoire, tout en créant une dynamique intercommunale au service de tous.

## La Lettre PLUI

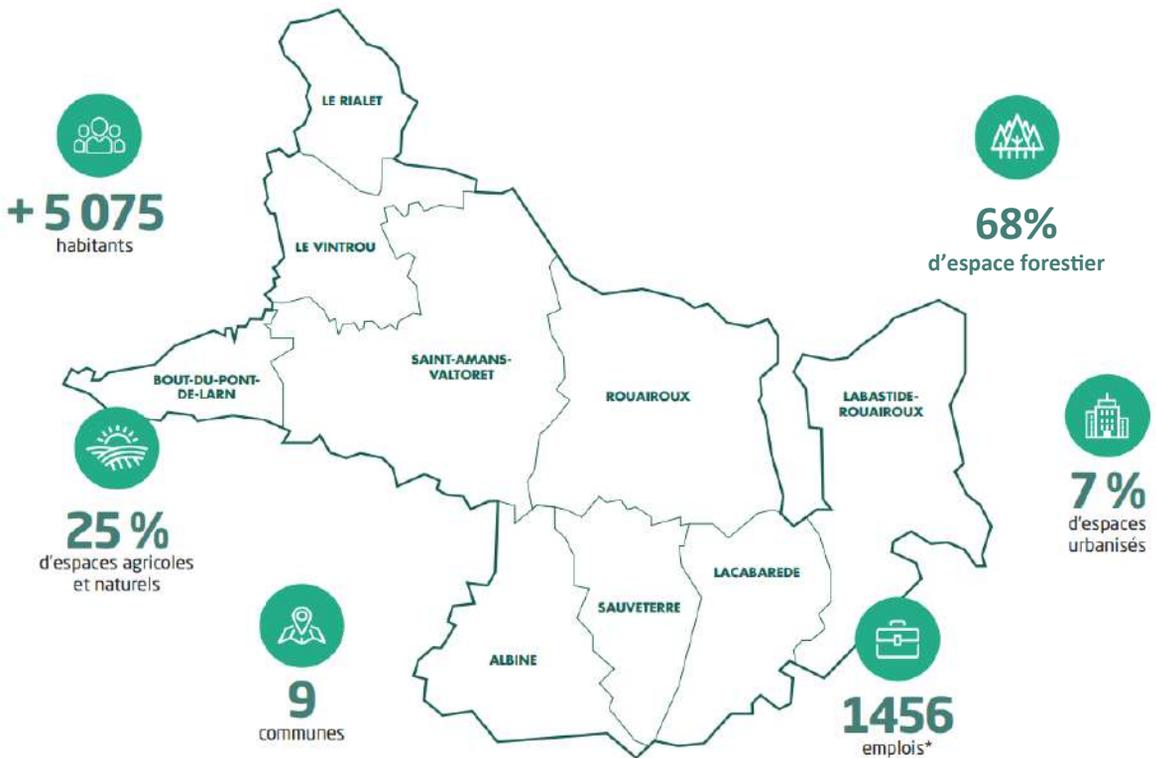


Le premier numéro de la Lettre PLUI est disponible sur le site :

[www.cc-thoremontagnenoire.fr](http://www.cc-thoremontagnenoire.fr)

### COMMENT PARTICIPER AU PLUI ?

- Lire le dossier de consultation disponible dans chaque mairie et y inscrire vos remarques,
- Venir à notre rencontre (tous les jours entre 8h30 et 12h et 13h30 et 17h), au 1er étage de la Mairie de Saint Amans Valtoret,
- Suivre les actualités en ligne : [www.cc-thoremontagnenoire.fr](http://www.cc-thoremontagnenoire.fr)



## LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

La CCTMN est engagée dans la révision du Scot d'Autan et de Cocagne avec la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet. Le SCOT est un outil de planification stratégique, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement. En 2017, la réflexion a été interrompue par un changement de bureau d'études en cours d'année. Elle reprendra courant 2018.

En savoir plus : <https://www.scot-autan-cocagne.fr/>

## 2. L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

### OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat)

La Communauté de communes Thoré Montagne noire a mis en place une OPAH-RR (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation rurale) sur son territoire en octobre 2017, qui durera jusqu'en 2020. L'OPAH est un dispositif à destination des propriétaires souhaitant réhabiliter et/ou rénover leur logement et faire des économies d'énergies.

L'ensemble des partenaires publics s'engage à aider les foyers à faible revenus et les personnes en situations difficiles (handicap, vieillissement).

#### Les objectifs de l'OPAH

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite,
- Lutter contre la précarité énergétique et encourager la rénovation thermique des logements,
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé,
- Mettre aux normes les installations d'assainissement non collectives (travaux aidés uniquement par la CCTMN et l'Agence de l'Eau dans certains cas),
- Favoriser la mise en place de logements locatifs à loyer maîtrisé



#### QUELS TRAVAUX SONT CONCERNÉS ?

- > **TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**  
(isolation intérieure et extérieure, menuiseries, double vitrage, chaudière ...)
- > **TRAVAUX D'ADAPTATION**  
aux handicaps et prévention du vieillissement (accessibilité, sanitaires adaptés...)
- > **TRAVAUX DE MISE AUX NORMES** d'un logement très dégradé
- > **LA RÉFECTION** complète d'un logement pour le louer



Communauté de communes Thoré Montagne Noire

### Vous souhaitez améliorer votre habitat ?

**OPAH – RR**

Aides financières à destination des propriétaires pour améliorer leur logement (isolation, chaudières, menuiserie, autonomie, ...)

Contactez l'animatrice OPAH au 05 43 38 54 02

Logement  
Transition Écologique  
CCTMN  
France  
Région Centre-Val de Loire

#### MONTANT DES FINANCEMENT POUR LES TROIS ANNÉES DE L'OPAH



**360 000€**

de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)



**80 000€**

de l'État



**73 537€**

des collectivités comprenant l'éco-chèque Région, l'Aide sociale à l'enfance, l'aide de la CCTMN

## Opération Façade



Lancée en 2007 afin d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation de leur façade, l'Opération Façade a déjà permis d'aider au financement de plus de 90 façades.

L'action comprend des visites sur place, au minimum deux (une avant et une après les travaux), la réalisation d'une fiche technique et la transmission d'un dossier à la Communauté de Communes avec une proposition de subvention.

### LES PLAFONDS DE SUBVENTIONS

	Type de travaux	Niveau de la subvention au m <sup>2</sup>
Catégorie 1	Peinture façade	10 €
Catégorie 2	Peinture façade et menuiseries	14 €
Catégorie 3	Enduit avec finition grattée	16 €
Catégorie 4	Enduit avec finition grattée et menuiseries	22 €

**91 chantiers subventionnés depuis 2007, sur un montant total de 665 864 €, dont 91 514 € financés directement par la Communauté de Communes !**

*Exemples de façades rénovées grâce à l'Opération Façade :*

**91 chantiers subventionnés**



## II. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les intercommunalités ont vu leurs compétences obligatoires étendues par la loi NOTRe, avec un transfert de compétences en matière économique au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Compétences économiques transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2017:

- Action de développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

### 1. ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDE)

Afin de synthétiser la réflexion de l'intercommunalité pour son développement économique, la CCTMN a entamé la rédaction d'un document de stratégie pour les dix prochaines années. Ce document est rédigé en concertation avec les élus et les entreprises du territoire, auprès desquelles une enquête a été lancée pour recueillir leurs attentes et leurs projets. Cette stratégie comprendra cinq grands axes stratégiques, une fiche pour chaque objectif identifié et un calendrier des actions à mener. Elle s'articulera autour d'une ligne directrice : « **Préserver et valoriser les ressources spécifiques locales tout en créant les conditions favorables à l'accueil et au développement des entreprises** ».

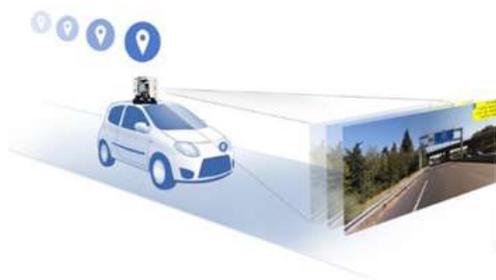
### 2. LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ÉCONOMIQUE ET DES ZAE

La loi NOTRe prévoit le transfert des zones d'activité économique (ZAE) des communes aux intercommunalités au 1er janvier 2017. Ce transfert comprend « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Dans un premier temps, dans la mesure où il n'existe pas de définition juridique précise de ce qu'est une ZAE, il revient aux élus de définir les critères pour identifier les zones d'activités concernées.

Dans un second temps, un travail de repérage et de chiffrage va être entamé pour évaluer les coûts d'entretien ou de renouvellement, selon les cas, des éléments de chacune des ZAE (voirie, signalisation, espaces verts, réseaux, mobilier urbain, etc.).

ZAE identifiées pour un éventuel transfert de compétence à la CCTMN	
Albine	ZA du Coulet
Bout du Pont de l'Arn	ZA de la Lauze
	ZA de la Plane Basse
Labastide-Rouairoux	ZA de la Castagnolotte
	ZA de Cabanès



*Les relevés sur le terrain vont être effectués grâce à un véhicule multifonction générant en temps réel une banque d'images photographiques.*

Enfin, la dernière étape constituera en l'analyse des modalités du transfert sur le plan juridique et financier. Ce travail devrait prendre fin courant 2018.

### 3. AIDES ÉCONOMIQUES

En partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, la CCTMN a sollicité et obtenu des subventions du programme LEADER, programme en faveur du développement rural financé par l'Union européenne, pour plusieurs de ses actions :

Projets lancés en 2017	Montant du financement LEADER
Etude pré-opérationnelle de montage d'une OPAH de revitalisation rurale	12 000 €
Aménagement d'une annexe à la Maison de santé à Saint-Amans-Valtoret	18 316 €

De plus, en partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc, elle participe au programme « **Place aux jeunes** » afin d'attirer ou de garder sur le territoire des jeunes de moins de 25 ans. Les bénéficiaires sont accompagnés dans la mise en place de leur projet professionnel, par la découverte des diverses activités locales ou encore la mise en relation avec des entreprises. En 2017, sur l'ensemble du territoire du PETR, 15 personnes ont bénéficié de ce dispositif gratuit et ont pu être accompagnés. Les résultats (embauche ou création d'entreprises) sont très positifs : **80% des jeunes ont pu mener à bien leur projet d'installation sur le territoire.**

#### BON A SAVOIR : qu'est ce qu'une « Zone de revitalisation rurale » (ZRR) ?

Les communes de la CCTMN sont classées en « Zone de revitalisation rurale » (ZRR). Elles bénéficient de mesures qui visent à favoriser le développement local et les embauches :

- les entreprises qui souhaitent s'y implanter bénéficient d'une exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés, totale pendant 5 ans puis partielle les 3 années suivantes,
- les créations, reconversions, ou reprises d'établissements bénéficient d'une exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) pendant 5 ans.

### 4. MARCHÉS DES PRODUCTEURS

Pour se démarquer des marchés de producteurs existants, la Commission vie économique a imaginé de mettre en place des marchés des producteurs hors saison estivale. Chaque deuxième dimanche de chaque mois, depuis le mois d'octobre 2017, une commune organise ainsi un marché réunissant des producteurs locaux. La CCTMN prend en charge la communication autour de l'évènement et son animation.

#### A VOS AGENDAS !

- Bout du Pont de l'Arn : 8 octobre 2017
- Saint-Amans-Valtoret : 12 novembre 2017
- Lacabarède : 14 janvier 2018
- Labastide-Rouairoux : 11 février 2018

- Albine : 11 mars 2018
- Rouairoux : 8 avril 2018
- Le Vintrou : 13 mai 2018
- Sauveterre : 10 juin 2018
- Le Rialet : 9 septembre 2018



# III. TOURISME ET COMMUNICATION

## 1. L'OFFICE DE TOURISME



Depuis 2016, une convention a été passée entre l'Office de tourisme de Mazamet et la Communauté de communes pour assurer la valorisation touristique de la vallée. L'accueil touristique a été assuré par le personnel de l'Office de tourisme de Mazamet, d'avril à septembre 2017.

De plus, l'Office de tourisme de Mazamet a organisé trois « eductours » sur le territoire de la Vallée du Thoré. Le but de ces journées est de faire découvrir des hébergements, des activités et des restaurants à des professionnels du tourisme (agence de voyage, territoires limitrophes...).

A partir de 2018, le conseil communautaire a décidé de s'engager d'avantage pour le développement du tourisme et d'assurer directement cette mission.



**25 000€**

*La somme allouée au développement touristique*

## DE NOUVELLES PERSPECTIVES

Les élus de la CCTMN ont choisi de créer au 1<sup>er</sup> janvier 2018, un nouvel Office de tourisme dénommé Office de tourisme Thoré Montagne Noire, sous la forme d'un Service Public Administratif (S.P.A.). Celui-ci sera géré par un conseil d'exploitation réunissant élus et socio-professionnels du tourisme. Dans cette nouvelle perspective, un chargé de mission tourisme et communication sera embauché à partir de janvier 2018.

## LA TAXE DE SÉJOUR

Pour la première fois cette année, la taxe de séjour a été instaurée sur le territoire de la Vallée du Thoré.

Cette taxe, payée par les visiteurs, sert notamment au fonctionnement de l'Office de Tourisme, à la promotion du territoire et au développement de l'activité touristique. Le montant de cette taxe dépend de la nature et de la catégorie de l'hébergement de séjour, ainsi que du nombre de personnes.

Le Conseil Départemental du Tarn perçoit 10% du total des recettes de la taxe de séjour.

**6 546,52 €**

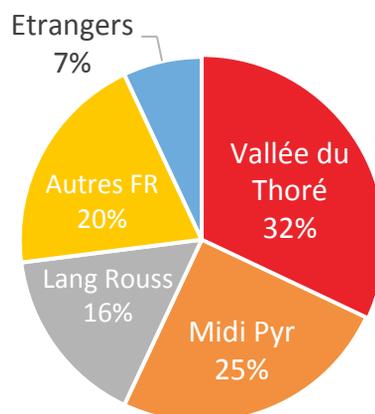


de recettes  
en 2017

## LA FRÉQUENTATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL



### ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES VISITEURS



Les horaires d'ouverture du bureau ont été étendus en 2017 pour répondre au mieux à la fréquentation touristique. En effet, l'Office de tourisme a reçu 500 visiteurs de plus qu'en 2016. La fréquentation est essentiellement concentrée sur les mois de juillet et août.

Office de tourisme Thoré Montagne Noire

Tel : 05 63 98 07 58

Email : [ot@cc-thoremontagneoire.fr](mailto:ot@cc-thoremontagneoire.fr)

Site Web : [www.tourisme-hautevalleeduthore.com](http://www.tourisme-hautevalleeduthore.com)

### LE PIC DE FRÉQUENTATION

14 et 15 août :  
La fête du fil



### TOP 5 DES DEMANDES D'INFORMATIONS



## 2. MISE EN VALEUR DU GR DE PAYS

La Communauté de communes a bénéficié du soutien de l'ADEFPAT (Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires) pour une action de formation-développement concernant la création d'un produit touristique autour du chemin de grande randonnée de Pays.



**Un groupe de socio-professionnels s'est donc réuni** : des hébergeurs et restaurateurs, des prestataires d'activités, des représentants de site culturel et des élus. Six séances d'une journée ont été organisées.

Ils ont réalisé un diagnostic territorial qui répertorie l'offre de la vallée du Thoré et toutes ses potentialités. Cette formation se poursuivra en 2018 et débouchera notamment sur des axes stratégiques et des fiches actions plus concrètes. **Tous les acteurs présents ont manifesté leur envie d'insuffler une véritable culture touristique au territoire.**

## LE GITE D'ÉTAPE DE LA PLANÈTE

**Les travaux de rénovation du gîte d'étape de La Planète au bord du Lac des Saints-Peyres sont terminés.** Convivial et entièrement équipé, il pourra accueillir un groupe de huit personnes tout au long de l'année. La gestion des réservations et la promotion du gîte seront assurées par un gestionnaire qui sera choisi début 2018.



*Gîte La Planète rénové*

**Ce gîte d'étape complète l'offre autour du GR de pays, créé en 2012**

Peu d'hébergements existent le long du parcours du GRP, ce gîte permettra donc aux randonneurs de profiter d'une nuit de repos dans un cadre idyllique près des Saints-Peyres et de développer la pratique des sports de pleine nature.

## 3. L'ÉTÉ EN VALLÉE DU THORÉ

Cette année, la Communauté de communes a proposé **32 animations dans le cadre de « L'été en Vallée du Thoré »**. Les retours des participants sont très positifs. Les animations rencontrent un public fidèle composé essentiellement d'habitants de la Vallée du Thoré.

Comme l'année précédente, on retrouve des rendez-vous hebdomadaires :

- les lundi du savoir-faire : visite d'entreprises et d'exploitations,
- les mercredi nature, balades et spectacles pour enfants
- les jeudi au village, spectacles pour toute la famille
- les dimanche sports et nature.

**1 443**



participants

**94%**

Taux de remplissage des animations



*L'été en Vallée du Thoré*

## 4. COMMUNICATION



LES ACTIONS DE

COMMUNICATION EN 2017

### LA NOUVELLE IDENTITÉ

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de communes a changé de nom. Elle est devenue la Communauté de communes Thoré Montagne Noire.

Qui dit changement de nom, dit également changement de charte graphique. Cette nouvelle identité représente le passé industriel de la Vallée (la cheminée) mais également son accès à une nature généreuse (d'où les teintes et les 9 feuilles représentant les neuf communes).

Ce logo est déclinable sur tous les supports de communication.



*« En s'appuyant sur l'identité reconnue de la Montagne Noire, le nouveau nom de notre communauté de communes marque aussi la volonté de faire rayonner notre territoire, notamment dans le domaine touristique. »*

Michel Castan, président de la CCTMN

Dans la continuité de cette nouvelle identité, un nouveau site internet sera lancé en 2018.

### PRÉSENCE SUR LES RESAUX SOCIAUX



La CCTMN est désormais présente sur Facebook. Deux pages ont été créées : une pour la CCTMN et une pour l'Office de tourisme. Cette dernière a permis de mettre en valeur les événements organisés dans le cadre de « L'été en Vallée du Thoré ». En moyenne, ces deux pages regroupent près de 300 personnes en 2017.

### PUBLICATION

Prochainement, le premier numéro du magazine l'Echo paraîtra. Ce journal intercommunal permettra de présenter les projets principaux, des informations sur les services dédiés aux habitants ainsi que l'actualité de la CCTMN et de son territoire.

L'ECHO #01



L'Écho

## 5. UN PARTENARIAT AVEC LE PETR HAUTES TERRES D'OC

### Le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc

En 2017, la Communauté de communes a signé une convention de partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Hautes Terres d'Oc pour mener conjointement certaines actions de développement de son territoire. Ce partenariat se manifeste par la participation de la CCTMN aux actions sur le tourisme, l'économie, l'accueil de populations, ou encore la politique de petite enfance. Il est formalisé dans le Contrat de ruralité avec l'Etat et le Contrat régional unique passé avec le Département et la Région.



Sur le plan touristique, le partenariat avec le PETR Hautes Terres d'Oc a permis à la Communauté de communes d'être intégré à l'offre touristique, pour les touristes individuels mais également les groupes. Une offre touristique autour de la pêche a été créée ; elle est valorisée par un guide distribué dans tous les offices de tourisme du PETR. Ce guide « Pays pêche » propose 24 circuits de pêche sur le territoire de la CCTMN, des Monts de Lacaune et du Sidobre.



Le guide pêche



La CCTMN a également participé au groupe de travail sur la culture au sein du PETR. Ce groupe de travail a pour projet la valorisation du petit patrimoine bâti et la collecte de la mémoire.

Les prestataires de la Vallée du Thoré (notamment le Musée Départemental du Textile) seront prochainement intégrés au passeport patrimoine.

Ce document permet d'obtenir des réductions lors de plusieurs visites dans des sites culturels du territoire du PETR.



## IV. ACTION SOCIALE

### 1. PETITE ENFANCE

La CCTMN a fait le choix de participer financièrement au fonctionnement de structures d'accueil pour la petite enfance, en contrepartie de places réservées aux enfants de 0 à 3 ans habitant sur le territoire de la CCTMN.



Cette participation est actée par un Contrat enfance et jeunesse (CEJ) passé avec la Caisse d'allocations familiales, qui permet de financer et d'assurer un suivi des structures et des projets en lien avec la petite enfance. Il s'étend, avec d'autres partenaires, aux actions concernant les jeunes jusqu'à 17 ans.

Plusieurs structures du territoire bénéficient des financements liés à ce contrat : la petite Loco (multi accueil de 0 à 6 ans) située à Saint Amans Soult, les Snorkys (de 2 mois à 4 ans) et la Passerelle (à partir de 2 ans) à Bout du Pont de l'Arn ainsi que le Réseau des assistantes maternelles de la Montagne Noire (RAM).

### 2. MAISON DE SANTÉ

La Communauté de communes a construit une maison de santé pluridisciplinaire qui a ouvert ses portes début 2015 à Labastide-Rouairoux. Depuis, l'équipe a largement démontré ses compétences et son utilité. C'est en effet une équipe de professionnels de santé composée de 2 médecins généralistes, d'infirmières, d'un kinésithérapeute, d'une sage-femme, d'une pédicure-podologue et d'un psychologue qui vous accueillent du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi matin.

Afin d'être au plus proche de la population, une annexe de la Maison de santé va voir le jour dans l'aile droite du château de Saint-Amans-Valtoret, dans des locaux mis à disposition par la commune. Il est prévu des permanences quotidiennes du lundi au vendredi assurées par des médecins ou des infirmiers. L'ouverture est prévue pour le printemps 2018.



Coût des travaux de l'annexe :

**38 160 €**

*dont 80 % financés  
par des subventions*

#### LES CONTACTS DE LA MAISON DE SANTÉ

Tel : 05 31 80 99 20  
Adresse : 2 avenue Marie Curie  
81270 Labastide-Rouairoux

### 3. LE NUMÉRIQUE

En décembre 2016, une convention a été signée avec le Département pour engager le déploiement du très haut débit sur les territoires qui ne sont pas couverts par un contrat avec un opérateur privé sur le Tarn.

La période 2016-2021 a pour objectif la couverture de zones inéligibles à l'ADSL ou présentant un débit inférieur à 3 Mbit/s. Des montées en débit sont prévues sur certaines parties de Saint-Amans-Valtoret, Rouairoux, Albine et Bout du Pont de l'Arn.

Par ailleurs, la CCTMN propose des subventions pour la réception internet haut-débit par satellite pour les habitants des « zones blanches ».

Plus de renseignements : <http://www.cc-thoremontagnenoire.fr/>

# V. ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE



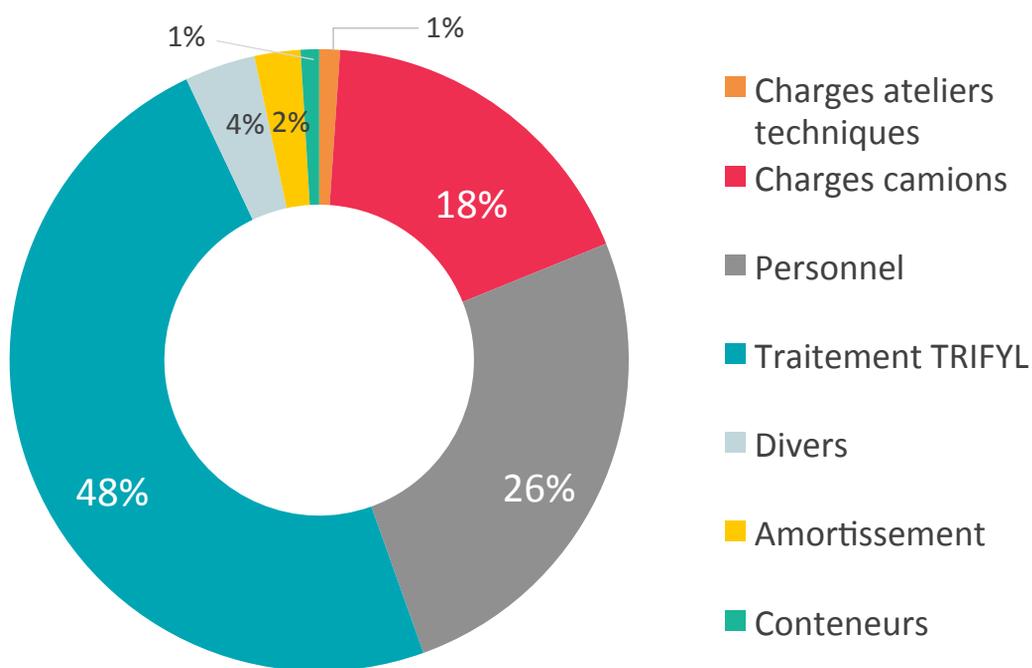
Les agents de la collecte

## 1. LA GESTION DES DÉCHETS

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par la CCTMN pour le compte de huit communes. Le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet reste en effet assuré par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet.

Le traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte TRIFYL auquel la Communauté de communes adhère depuis 2005.

### RÉPARTITION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTE EN 2017

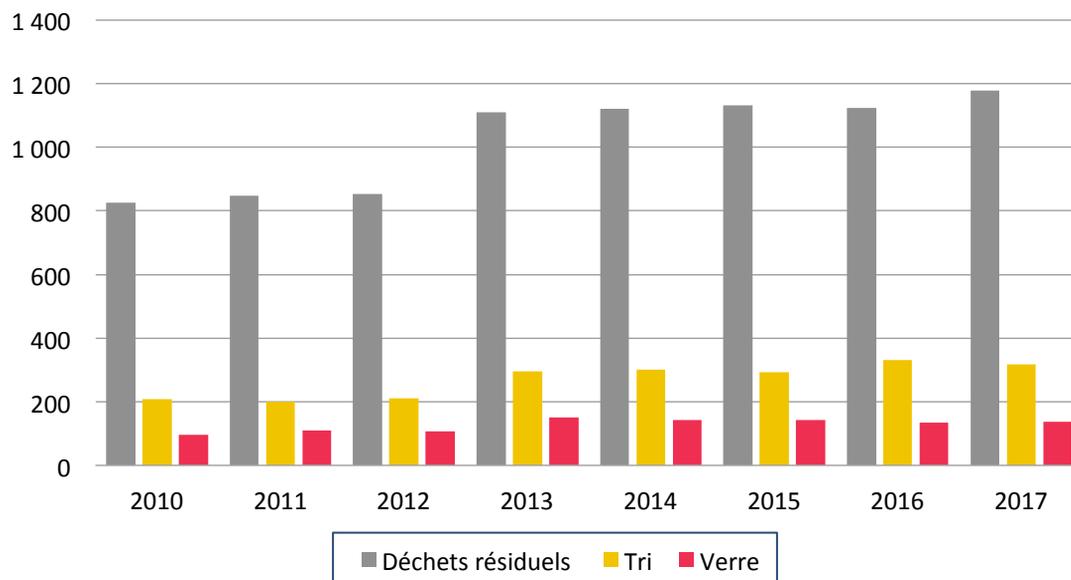


**404 038,41 €**

Fonctionnement  
/ Investissement

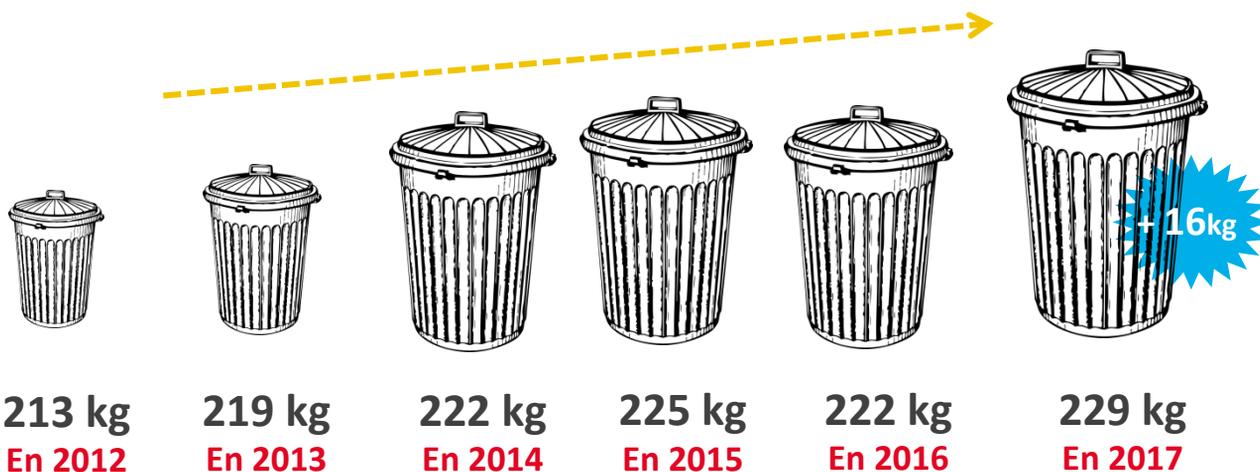
Ces coûts sont pris en charge intégralement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

## Tonnage de la collecte de la CCTMN



En 2017, le poids des ordures ménagères collectées atteint **1 179 Tonnes**, soit une hausse de 13 tonnes par rapport à 2016. On constate une augmentation régulière des déchets ménagers dans la vallée, explicable en partie par l'arrivée d'une commune supplémentaire au sein de la CCTMN et par la reprise de la consommation sur le plan national.

## NOMBRE DE KILOS DE DÉCHETS RÉSIDUELS PAR AN ET PAR PERSONNE



En terme de ratio par habitant, cela équivaut à une moyenne de **229 kg produits en 2017**, soit 7kg de plus que la moyenne TRIFYL du département. L'objectif de TRIFYL étant de passer en dessous des 200 kg/an/habitant d'ici 2025.

Tarifs HT de la tonne

Année	Coût des déchetteries hab/an	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre
2013	9,80 €	60,50 €	47,00 €	11,6 €
2014	10,40 €	69,50 €	40,00 €	12,00 €
2015	10,40 €	69,50 €	40,00 €	12,00 €
2016	10,40 €	70,50 €	42,00 €	12,20 €
2017	12,50 €	73,00 €	35,00 €	12,50 €

Le coût de traitement des déchets résiduels à une tendance à la hausse depuis ces dernières années. Cela s'explique par une politique tarifaire visant à inciter à la diminution des déchets résiduels (ordures ménagères) au profit du tri sélectif, du compostage, etc...

**En somme, plus nous produisons de déchets, plus le traitement est onéreux et se répercute sur le coût à la tonne.**

Le coût de la collecte sélective dépend quant à lui de la quantité, de la qualité et de la progression des performances.

La Communauté de communes possède de bonnes performances quantité cependant en terme de qualité et donc de taux de refus, elle est à 26.5% de moyenne en 2017. Au-delà de 25%, le prix passe à 30€ la tonne ; si le taux de refus dépasse les 40%, les apports seront alors déclassés en déchets résiduels et facturés comme tels, soit 73€ la tonne.

LE POSITIONNEMENT DE LA CCTMN DANS LA GRILLE TARIFAIRE DE TRIFYL

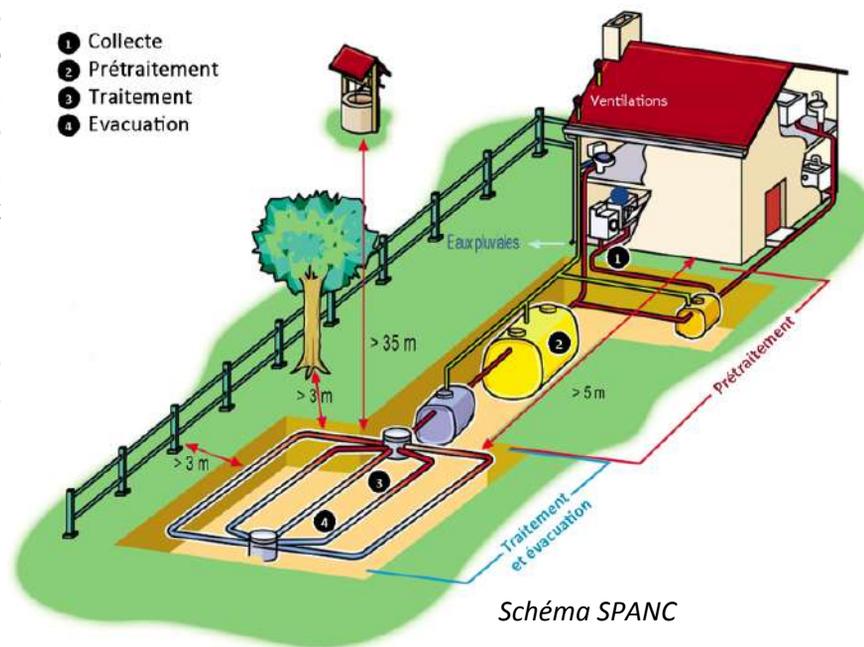
Collectes sélectives	Quantités (performance en kg/an/habitant)	> 60	20.00€
		> 50 et < 60	30.00€
		< 50	40.00€
	Qualité ** (taux de refus moyen)	< 15 %	0.00€
		> 15 et < 20%	7.00€
		>20 et < 25%	15.00€
		> 25 et < 40%	30.00€

## 2. Le SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

### LES CONTROLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Instauré par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC a pour rôle d'assurer le contrôle de l'ensemble du système d'assainissement non collectif, c'est à dire la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques.

Depuis janvier 2013, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire délègue ce service public à l'entreprise Veolia Eau.



### LES OBJECTIFS DU SPANC

- Contrôler la conception, l'implantation et la réalisation des systèmes neufs
- Vérifier la conception technique et la conformité des systèmes existants
- Contrôler tous les six ans le bon fonctionnement des installations et leur entretien régulier
- Contrôler la mise hors service des installations anciennes

### LES CHIFFRES CLÉS DES CONTROLES DES INSTALLATIONS



**786 installations**  
d'assainissement non  
collectif existantes



**5 diagnostics** et 16  
périodiques  
effectués en 2017



**67.7% des installations**  
ont été contrôlées sur le  
territoire de la  
communauté de  
communes depuis 2013

### 3. LA GESTION DE L'EAU

#### MISE EN PLACE DE PÉRIMÈTRE DE PROTECTION AUTOUR DES CAPTAGES D'EAU

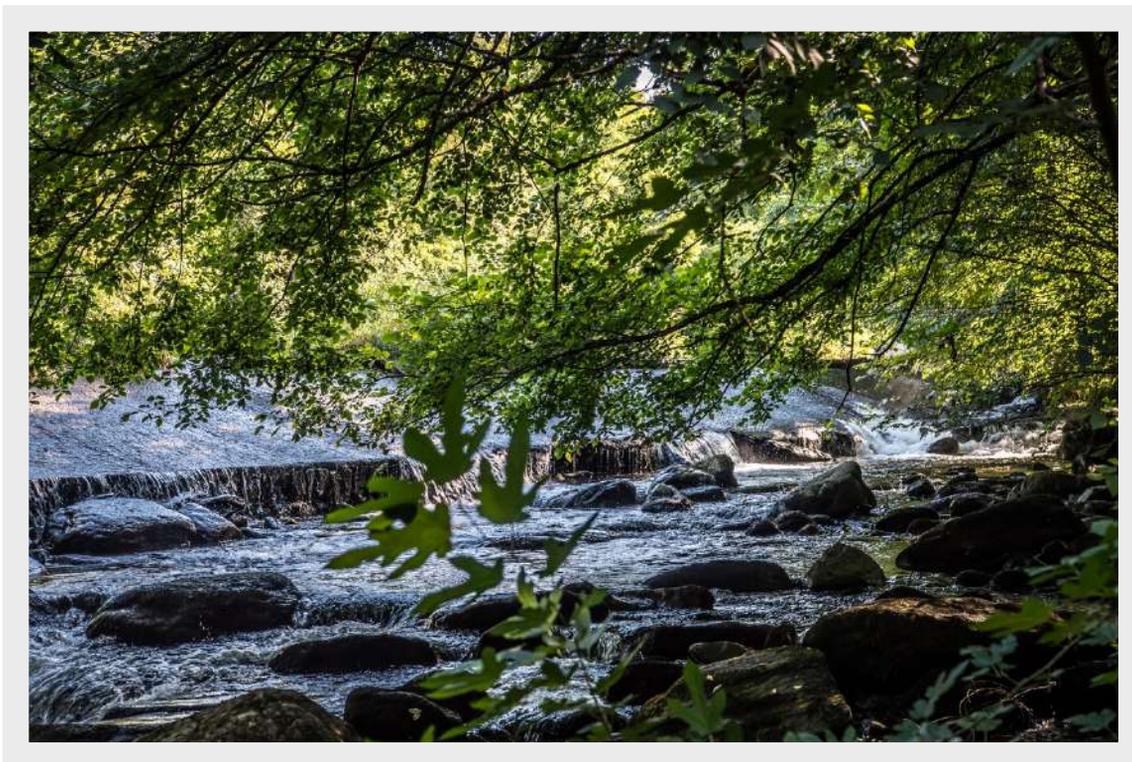
Conformément aux exigences de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la Communauté de communes Thoré Montagne Noire s'est engagée à mettre en conformité ses captages d'eau potable.



Un bureau d'études est en charge des dossiers relatifs à la mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable. Après la réalisation d'un premier audit en 2016, une étude de rationalisation a été élaborée en février 2017 relative à la production et la distribution d'eau potable pour chaque captage de la vallée du Thoré.

L'étude est tournée vers l'optimisation de la ressource afin de réduire les coûts d'entretien et rentabiliser la ressource tout en s'assurant que chaque habitant soit alimenté en eau potable.

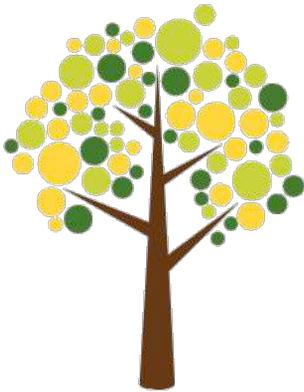
La phase technique devrait être terminée à la fin de l'année 2018, quant à la phase administrative celle-ci sera rendue en 2019.



*Le Thoré*

## 4. CONSO ÉNERGIE & DÉVELOPPEMENT DURABLE

### RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS-ÉNERGIE



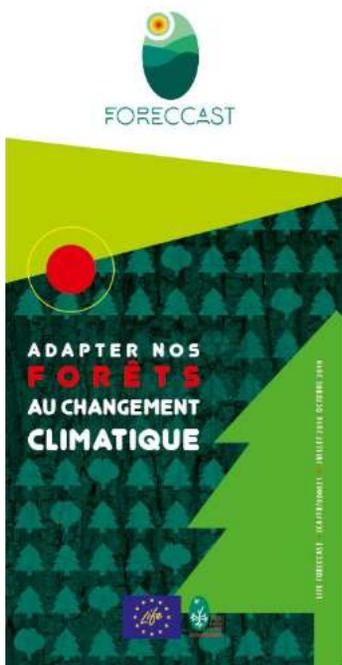
Un réseau de chaleur est une installation distribuant à un ou plusieurs client(s) de la chaleur produite par une ou plusieurs chaufferie(s) via un ensemble de canalisation de transport de chaleur.

**En 2016, un inventaire du patrimoine communal susceptible d'utiliser ces réseaux a été effectué par Trifyl.** L'ensemble des élus souhaitait définir s'il était avantageux ou non pour les communes d'installer ce type de système. Grâce au financement des collectivités de son territoire et notamment de la CCTMN, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc emploie un conseiller en énergie partagé (CEP) qui est à disposition des communes pour proposer des solutions adaptées à leur consommation énergétique.

En octobre 2016, Trifyl a réalisé des pré-études sur l'alimentation de chaufferies par des réseaux de chaleur pour les communes de la CCTMN. Le CEP a également permis à la commune de Rouairoux d'accéder au financement de la Région pour la rénovation de sa salle communale. Un audit énergétique de la salle polyvalente de Bout du Pont de l'Arn a également été réalisé afin d'obtenir les aides de la Région.

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc a également contribué à l'obtention des CEE pour la CCTMN. (cf. partie TEPCV).

### LIFE FORECCAsT, PROJET 2016-2019



**FORECCAsT est un programme du Parc naturel régional du Haut-Languedoc financé par la Commission européenne.** Il a pour ambition de contribuer à l'adaptation de nos forêts aux changements climatiques.

#### Les actions du projet

- Développement d'une application mobile « FORECCAsT by BioClimSol, outil d'aide à la décision pour gérer les peuplements forestiers ou le reboisement.
- Gestion de peuplement et reboisements adaptés aux changements climatiques
- Guide et plan d'actions en cas de crise climatique
- Enquête de perception du changement climatique
- Actions de communication

En 2017, des animations pédagogiques ont été organisées auprès du grand public lors des journées internationales des forêts grâce au projet FORECCAsT et des lycéens du Lycée forestier de Saint-Amans-Valtoret.

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Grâce à l'appui technique du PNR, deux études de faisabilité ont été réalisées en novembre et décembre 2017 pour des projets d'énergies renouvelables.**

Le premier projet concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit des bâtiments De Cathalo, ancienne usine textile située à Labastide-Rouairoux. Le second projet porte sur la remise en service d'une microcentrale hydroélectrique à Albine.

Le rôle du PNR est primordial sur ces deux dossiers. Il se positionne en tant que véritable animateur de l'énergie sur le territoire de la vallée du Thoré, en faveur d'une politique énergétique sobre, efficace et maîtrisée.

Un travail précis d'analyse technique, financière et de logistique a été réalisé par l'équipe CEP et le chargé de l'énergie au PNR. Sans oublier l'appui et l'expertise du Syndicat départemental d'Énergie du Tarn (SDET), sur ces deux dossiers.

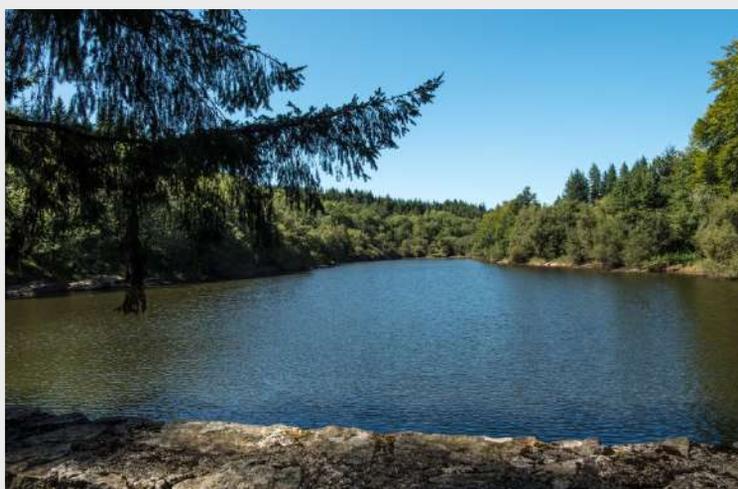
Le territoire de la CCTMN est riche en potentiel d'énergies renouvelables de tout type : hydroélectrique, éolien, photovoltaïque, réseaux bois-énergie ou encore méthanisation.



Source : [patrimoines.laregion.fr](http://patrimoines.laregion.fr)

# 65 %

de la consommation  
énergétique du territoire  
est produite grâce aux  
énergies renouvelables en  
2016.



Barrage du Vintrou

## 5. La CCTMN, territoire à énergie positive



En mai 2016, la CCTMN est devenue lauréate de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé en 2014 par le Ministère de l'Environnement. Il a pour objectif de tendre vers un modèle de développement plus sobre et économe et d'apporter un soutien technique et financier aux collectivités pour atteindre leurs objectifs en matière de transition énergétique.

Les élus de la CCTMN ont décidé de mener des projets dans trois domaines d'intervention :

### LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

- la rénovation d'un bâtiment public afin de créer un gîte situé à la Planète à Saint-Amans-Valtoret,
- la rénovation thermique de logements des particuliers dans le cadre d'un dispositif d'abondement de l'éco-chèque de la Région pour public éligible à l'ANAH mais non prioritaire,
- la rénovation basse consommation de l'éclairage public.

En 2017, une seconde phase de réflexion a permis d'ajouter un avenant à la convention initiale, pour développer la mobilité et la sensibilisation à la biodiversité via la Trame Verte et Bleue dans la vallée du Thoré.

### LA VALORISATION ET LA SENSIBILISATION A LA TRAME VERTE ET BLEUE

- création d'un espace découverte consacré aux pollinisateurs (+ exposition),
- création d'un parcours biodiversité autour de l'eau et du vivant,
- mise en place d'un refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO),
- construction d'un observatoire à oiseaux,
- creusement d'une mare.



### LES MOBILITÉS DOUCES

- Réalisation d'une enquête de déplacement sur le territoire de la CCTMN par le CEREMA en 2017 pour étudier les habitudes de déplacements des habitants de la vallée afin d'anticiper les besoins du territoire dans les années à venir.

**Cette enquête a montré que 98,5% des déplacements sont monomodaux.** C'est-à-dire que bien souvent seule la voiture est utilisée, avec un **nombre moyen de voitures de 1,6 par ménage**. Une différence entre l'Est et l'Ouest du territoire apparaît. On utilise davantage sa voiture à l'Ouest du territoire.



**69 %**

Des déplacements se font en voiture sur le territoire de la CCTMN contre 20% pour la marche.

- Achat de 15 VTT à assistance électrique mis à la disposition des habitants de la CCTMN, dans le but de promouvoir les modes de déplacement durable.

**L'ensemble de ces projets va mobiliser 842 000 € de financement TEPCV du Ministère de l'Environnement et 45 000 € de subvention européenne et régionale pour un montant total de travaux prévisionnels de l'ordre de 1 684 850 €.**

## CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)

Suite aux modifications des critères d'éligibilité pour l'extension de l'enveloppe TEPCV (ex : retrait des projets de rénovation des bâtiments), l'Etat a créé en février 2017 un dispositif de certificats d'économies d'énergie (CEE) pour les territoires TEPCV.

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergies imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ces derniers doivent acheter des certificats auprès des particuliers, des professionnels ou des collectivités afin de les inciter à promouvoir des opérations d'économie d'énergie. Un prix de vente vient sanctionner l'échange entre le vendeur et l'acheteur. Les actions doivent bien entendu s'inscrire dans le projet porté par TEPCV.

L'ensemble des communes de la CCTMN a donc signé un contrat de vente à la fin de l'année 2017 avec EDF pour que ce dernier achète ces certificats d'économie d'énergie. Ils vont permettre de financer des travaux sur des chauffages et des menuiseries de bâtiments publics ou encore la rénovation de l'éclairage public pour Le Rialet et Le Vintrou.

La totalité des actions doit être réalisée avant le 31 décembre 2018. Le montant d'éligibilité pour l'ensemble des travaux est de **473 017 €**.

## 6. COMPRENDRE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

**Depuis le 6 juillet 2015, la Communauté de communes s'est engagée à soutenir un programme en faveur de la biodiversité.** Elle s'est donc entourée du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE des pays tarnais) animateur de territoire en terme de sensibilisation à l'environnement, afin de travailler avec les élus, les scolaires et les habitants sur la trame verte et bleue. La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, à l'instar des zones humides, des cours d'eau et de tous les réservoirs de biodiversité. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Dans le cadre de ce programme et de la convention entre la CCTMN et le CPIE, ce dernier organise chaque année des animations (balades naturalistes et contées, conférences et autres expositions) sur le territoire de la vallée du Thoré.



*Carnet de la biodiversité*

L'année 2017 a été marquée par la mise en route du Naturo'bus ! Cet outil de sensibilisation itinérant sur la biodiversité « co-conçu » avec la Fédération départementale des chasseurs du Tarn et la Fédération de pêche du Tarn a pris les routes du département et s'est arrêté à Sauveterre afin d'être présenté aux élus.

Le CPIE a également élaboré avec les acteurs départementaux de l'environnement un carnet de la biodiversité de la vallée du Thoré. Ce livret est un appel à découvrir la richesse faunistique et floristique du territoire. Il rend compte des initiatives locales positives et concrètes portées par les associations tarnaises, les collectivités et l'Etat.



*Le Naturo'Bus lors des marchés de producteurs*

**Le CPIE apporte également son concours opérationnel à la bonne réalisation du programme biodiversité retenu dans le cadre de la labellisation TEPCV, avec notamment la création d'un sentier pédagogique, d'une mare ou l'entretien d'espace comme les terrasses du Baous à Saint-Amans-Valtoret.**

